

Rapport de Vote 2025

Exercice au 31 décembre 2025

1. Rappel de la Politique de Vote

LBO France exerce systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus.

LBO France vote généralement par correspondance mais peut aussi participer physiquement aux assemblées des actionnaires.

Les résolutions soumises au vote sont analysées par l'équipe de gestion au regard de la Politique de vote de LBO France. Tout vote dérogeant à la Politique de vote doit faire l'objet d'une justification écrite.

La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants, la Directrice Générale, le RCCI et le CIO afin de mieux répondre aux cas concrets rencontrés au cours de l'exercice passé, notamment ceux qui ont justifié de s'écarter de cette Politique.

Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre aux émetteurs d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution et aux gérants de les sensibiliser aux bonnes pratiques de gouvernance.

2. Bilan des votes sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, LBO France a été sollicité par 25 Assemblées générales pour exercer ses droits de vote. Son taux de participation s'est élevé à 96%.

Sur les 24 assemblées générales auxquelles a participé LBO France, LBO France a voté en faveur de 96% des résolutions soumises au vote.

Les motivations de LBO France à s'opposer à certaines résolutions ont été les suivantes :

- nomination d'un administrateur (board trop peu indépendant et trop restreint) : 1 cas ;
- Say on Pay : 5 cas ;
- des résolutions allant contre la préservation de l'intérêt des actionnaires minoritaires (augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription au-delà des seuils définis par notre politique de vote, émissions de bons de souscription réservée...) : 13 cas.

Aucune résolution n'a justifié de déroger à la Politique de vote au cours de cet exercice.

3. Prévention des conflits d'intérêts

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés.

Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2025.

Date de mise à jour : 29/06/26